**ARRETE PORTANT DETACHEMENT**

**D’UN FONCTIONNAIRE TERRITORIAL**

**SUR UN EMPLOI DE COLLABORATEUR DE CABINET**

Le Maire de

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 86-68 du 13 janvier 1986 modifié relatif aux positions de détachement, hors-cadres, de disponibilité et de congé parental des fonctionnaires territoriaux,

Vu le décret n° 87-1004 du 16 décembre 1987 relatif aux collaborateurs de cabinet,

Vu la situation administrative de l’intéressé(e) établie comme suit :

Grade :

Echelon :

indice brut :

ancienneté restante :

quotité :

Vu la délibération du Conseil Municipal du ………………………. ouvrant un emploi de collaborateur de cabinet,

Considérant la demande de l’intéressé(e) en date du ……………….. tendant à obtenir son détachement sur un emploi de collaborateur au sein du cabinet de M……………………,

Considérant l’accord de M…………………………en date du ……………autorisant ce détachement eu égard au profil de M…………………………………………,

# ARRETE

**ARTICLE 1** : M………………………. est placé(e) en position de détachement pour une durée de ………………………. à compter du ………………….

Toutefois la durée du détachement ne pourra excéder le terme du mandat de l’autorité territoriale.

Pendant cette période, il percevra la rémunération afférente à l’indice brut ……

**ARTICLE 2** : Dans cette position, l’intéressé(e) continue à bénéficier de ses droits à l’avancement et à la retraite.

**ARTICLE 3** : A l’issue de son détachement, M…………………….. sera réintégré(e) dans son cadre d’emploi d’origine. Si aucun emploi n’est vacant, M……………………. sera maintenue en surnombre pendant un an. Si au terme de ce délai, M………………….. ne peut être réintégré(e) et reclassé(e) dans un emploi correspondant à son grade, M………………… sera pris(e) en charge dans les conditions de l’article 97 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

**ARTICLE 4** : Le Trésorier Principal de la ville de …………………… est chargé de l’exécution comptable du présent arrêté.

FAIT à ………………………..

le ……………………

Le Maire

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l’application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.